



DIRAP

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome
de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Juin 2012

2011 : l'indignation ! 2012 : le changement ?

EDITO

La mobilisation des populations n'a pas empêché le transfert des trajectoires de Roissy **MAIS** la DGAC l'a aménagé en revenant à sa proposition initiale de déplacement de 5 km des trajectoires, **ET** le Conseil d'Etat, saisi d'une demande de référé suspension contre l'arrêté du ministre de l'écologie et du transport, a considéré que celui-ci reposait sur des moyens qui « **sont en l'état de l'instruction, de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de cet arrêté** ».

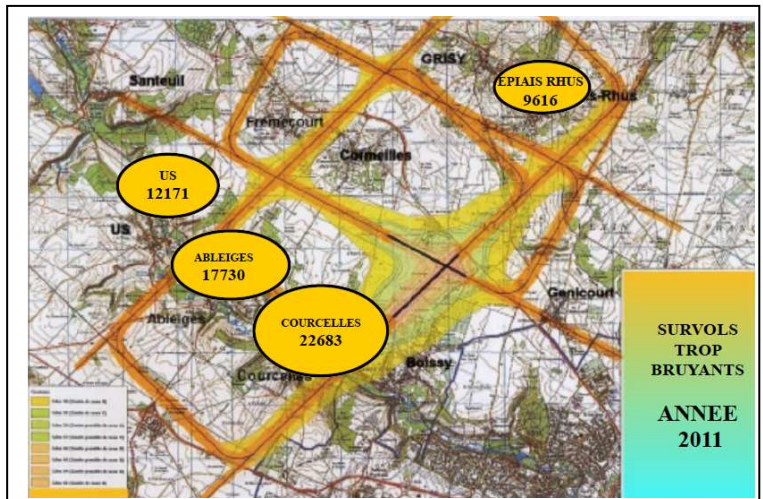
Les riverains de Pontoise Cormeilles subissent toujours le surcroît de nuisances du fait des pilotes, non respectueux des circuits de piste, qui circulent outrageusement au-dessus des villages, **MAIS** les aéroclubs usagers ont renoué le dialogue avec la DIRAP.

Après une année 2011 caractérisée par l'indignation des populations survolées, 2012 sera-t-elle celle du changement ?

Les résultats des mesures de bruit de l'année 2011

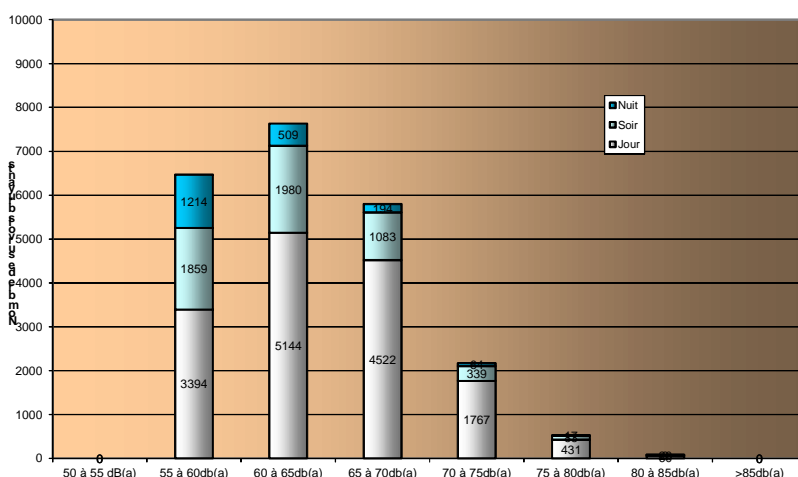
En 2011, les 4 stations de mesure de bruit de la DIRAP ont été exploitées sur les villages de **Courcelles, Ableiges, Us et Epiais Rhus**. Les résultats de l'année 2011 sont du même ordre de grandeur que les 2 années précédentes.

En 2012, avec le transfert des trajectoires de Roissy, une attention particulière sera portée à l'évolution du bruit, notamment la nuit. Les trajectoires des avions commerciaux sont enregistrées pour contrôler les hauteurs de survols.



Courcelles : Répartition des survols trop bruyants par niveau de bruit

DIRAP mesures acoustiques R=651 S=003 (Courcelles ext) Année 2011



Les survols au-dessus de Courcelles/Viosne

Les 23000 survols trop bruyants sont présentés par niveau de décibels. Ainsi c'est **plus de 50 passages journaliers** à un niveau supérieur à **60 dBa** que supportent les riverains. Ces nuisances s'ajoutent à celles induites par le trafic de Roissy

A noter en 2011 la forte augmentation des vols de plus de 65 dBa qui évoluent de 5700 à 7700.

Recours en référé-suspension de l'arrêté du 15/11/2011 : la décision du Conseil d'Etat

Suite à l'arrêté du ministre de l'écologie et du transport qui modifie la **circulation aérienne** en Ile de France, des recours ont été déposés par la DIRAP et d'autres associations ou collectivités auprès du Conseil d'Etat.

Ce dernier n'a pas décidé la suspension de l'arrêté mais a considéré dans sa décision qu'il reposait sur des moyens qui « **sont en l'état de l'instruction, de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de cet arrêté** ».

En effet, l'arrêté a fait suite à une enquête publique présentant une forte opposition des populations au projet et à une consultation anormale de la CCE (Commission Consultative Environnement) de Roissy organisée «avec forcing» pour mettre en place les dispositions décidées par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) dans le délai qu'elle avait elle-même fixé. Nous attendons impatiemment le jugement sur le fond par le Conseil d'Etat!

Une CCE aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

Procédures GNSS

La CCE de novembre a eu pour objet de proposer la mise en place de procédures complémentaires d'approche (GNSS) sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles basées sur l'utilisation d'un guidage type GPS qui permet une approche plus fluide des avions mais qui implique une modification des zones survolées. **La DIRAP a rappelé que la demande des populations est de réduire les nuisances** actuelles et certainement pas de les transférer d'une zone à une autre. Un trafic plus fluide c'est utiliser plus souvent l'une des pistes (représentant 45% des mouvements), c'est une étape vers l'accroissement de l'activité d'affaire. Les Elus présents ont rappelé qu'il y avait une opposition au développement de l'activité de l'aérodrome, celui-ci impliquant fatalement plus de nuisances.

Rappelons-nous la « proposition indécente » faite lors du projet de PEB proposé en 2004, qui avait motivé contre lui plus de 900 avis négatifs lors de l'enquête publique : **une hypothèse insupportable de 20 000 mouvements par an** qui justifiait la mise en place d'une zone D sensée protéger les riverains !

Relations riverains / usagers : une hirondelle fera-t-elle le printemps ?

Au cours de cette CCE de novembre 2011, la DIRAP a présenté une étude sur les nuisances engendrées par le non-respect des circuits de piste. Relevant le caractère constructif de la démarche, les représentants des Usagers présents se sont dits prêts à discuter avec leurs pilotes de la mise en place de bonnes pratiques de circulation afin de mieux respecter les riverains. L'étude de la DIRAP a été présentée lors de l'assemblée générale de l'aéroclub Hispano Suiza. Le comité permanent du 25 janvier, regroupant riverains, usagers, ADP et la DGAC, a permis de faire un diagnostic commun et de décider un plan d'actions dont les premières applications de sensibilisation des pilotes seront appliquées en juin.

Les dizaines d'associations de Toussus le Noble et de Cormeilles se coordonnent!

Les associations de riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble et la DIRAP ont tenu en avril 2012 une réunion de travail relative aux dispositions permettant la restriction d'activité sur les aérodromes.

Alors que l'activité de l'aérodrome de Cormeilles est restreinte par un arrêté (dont l'application n'est pas contrôlée) s'appliquant aux avions non équipés de réducteurs de bruits les week-end et jours fériés sur une courte plage horaire de 12h à 14h, les restrictions décidées par l'arrêté de Toussus sont beaucoup plus importantes, en termes de plages horaire et d'équipement des appareils.

Les objectifs des associations sont identiques: elles demandent de mettre en place les conditions d'une réelle réduction de nuisances, avec les sanctions associées, tout en s'interdisant de préconiser le transfert des nuisances sur d'autres populations.

2011 nous a rappelé que le lobby aérien pousse régulièrement ses pions pour imposer un accroissement du trafic. La DGAC reste focalisée sur sa mission d'optimisation des capacités des aéroports et n'hésite pas à user de tous les moyens pour imposer ses projets.

C'est la mobilisation des populations qui permettra de placer la réduction des nuisances au même niveau d'importance que la sécurité de l'activité aérienne, toutes deux prioritaires par rapport au développement des capacités, et de mettre en place un vrai contre-pouvoir à la DGAC.

BULLETIN D'ADHESION 2012

Nom: ----- Prénom :-----
Adresse:-----
Téléphone :----- E mail :-----
MONTANT DE LA COTISATION :
10 € Adultes ; 5€ étudiants, 30 € Associations par chèque à l'adresse suivante:
Association DIRAP –Chez Claude BAUSSAC / Trésorier 23 rue Aussenard 95450 SAGY
Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?
Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?



Soutient notre action